

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Par définition, et conformément à l'article L121-20-4 du Code de la Consommation, les noms de domaine enregistrés de manière automatisée sont non remboursables, y compris en cas d'erreur dans l'extension ou la typographie du nom enregistré.

Le client dispose d'un délai de 7 jours après sa commande et son paiement de la prestation complète (Code la Consommation – art. L121-20, L121-20-1 et L121-20-2) pour annuler sa commande d'hébergement et demander un remboursement total.

L'espace d'hébergement sera alors effacé immédiatement, sans aucune sauvegarde réalisée.

Les formules d'hébergement sont payables au premier jour d'utilisation et sont non remboursables dès lors que le client dispose des possibilités normales d'exploitation de son espace serveur et que le délai de rétractation est prescrit.

Conformément à nos conditions de vente, un prorata pourra être remboursé à titre exceptionnel dans le cas d'une période d'indisponibilité des serveurs supérieure à 0.30 % de la durée totale d'une période d'abonnement, soit environ 26 H (consécutives, pour un abonnement annuel uniquement).

Ce remboursement est consenti sous forme d'un avoir sur la période suivante, ou en cas de non renouvellement, d'un paiement sur le même moyen de paiement que celui utilisé lors de la souscription.